

## AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Bordereau d'amendement n° D.22-0299-A01 du 1 juillet 2022

- Société : AEROPORTS DE PARIS
- Date de dépôt du document d'enregistrement universel : 14/04/2022
- Objet de l'amendement :
  - Informations financières.
  - Examen de la situation financière et du résultat.
  - Prévisions ou estimations du bénéfice.
  - Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale.
  - Rémunération et avantages.
  - Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage.
  - Informations sur le capital social.